



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Procès-verbal No 05/2016

**Séance du Conseil communal
du 17 juin 2016
Installation des autorités communales
législature 2016 - 2021**

Régulièrement convoqué par la Municipalité en date du 17 juin 2016 pour la cérémonie d'installation des autorités communales, le Conseil s'est réuni à 18 h 00 en l'église romane.

Après le message de M. le Pasteur, les membres du Conseil (54 membres) et de la Municipalité (5 membres) prêtent serment à l'appel de leur nom par Mme Anne-Marion Freiss, préfète du district.

Le nouveau Conseil étant installé, conformément aux dispositions des articles 83 à 92 de la Loi du 28.02.1956 sur les communes, il tient dès lors sa première séance au Foyer des Pâquis, sous la présidence de Mme la Préfète, selon l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire provisoire et de deux scrutateurs(trices)

M. Daniel Giroud fonctionne comme secrétaire provisoire
MM. Jacques Equey et Hans-Jörg Hirsch en qualité de scrutateurs de séance.

2. Appel

L'appel ayant déjà eu lieu lieu de l'assermentation, il ne se fera pas.

3. Nomination d'un(e) Président(e) du Conseil communal

M. Dubuis présente Mme Corinne Willi, laquelle accepte.
Il n'y a pas d'autres propositions.
Mme la Préfète propose une élection tacite telle que la loi le prévoit.
Le conseil accepte.

Mme Willi est élue Présidente du Conseil par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour une année.

4. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil communal

M. Dubuis présente M. Giroud, lequel accepte.
Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Giroud est élu secrétaire du Conseil par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

5. Allocution de Mme la Préfète

Mme la Préfète félicite les conseillères et conseillers ainsi que les municipaux pour leur élection et les remercie de leur engagement pour la cause publique. C'est un honneur de présider à cette installation des autorités de votre commune pour la législature 2016-2021. Au nom du Conseil d'Etat et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier pour votre engagement. Votre tâche est exigeante et nécessite de plus en plus de temps et de

disponibilité, malheureusement pas toujours reconnue à leur juste valeur par le citoyen. Allier activité professionnelle, vie familiale, vie personnelle et mandat public demande un certain sens de l'équilibre, voire un sens certain de l'équilibrisme. La population de votre commune a de la chance de pouvoir compter sur des autorités législatives et exécutives qui ont choisi de se mettre au service de la collectivité. Par le serment prononcé aujourd'hui, chacun et chacune de vous doivent être conscients qu'ils endossent une responsabilité de mener à bien son mandat, avec le souci d'être digne vis-à-vis de l'électorat qui a désigné ses autorités, et en ayant la certitude d'avoir fait le bon choix dans l'intérêt public et général. Abordez votre mission avec calme et dignité, tout en gardant votre identité. Il vous faudra du courage, de l'ambition, avec comme objectif le bien-être de la population de la commune dans son ensemble. Vous le savez mieux que moi, de gros enjeux et défis se présentent à l'horizon. Vous allez devoir analyser la situation, prévoir l'avenir, mais vous n'aurez pas de boule de cristal. Vous allez devoir prendre des décisions qui ne seront pas toujours du goût des autres. Sans oublier que, même si vous défendez les intérêts de votre commune, vous appartenez à une région, un district, un canton et un pays. Naturellement, la collaboration entre les autorités législatives et exécutives est indispensable. Parfois, il y a un peu de friture sur la ligne. Cette collaboration est également essentielle dans le cadre intercommunal auquel vous avez délégué une mission publique. Même si, là aussi, à l'image de ces dernières semaines, la météo n'est pas toujours au beau fixe.

Le procès-verbal de la séance d'installation présidée par Mme la Préfète est lu au Conseil par M. Giroud, secrétaire, et accepté à l'unanimité.

La présidence est remise à Mme Willi pour la suite de l'ordre du jour.

6. Allocution de Madame la Présidente du Conseil communal

Madame la préfète,
Monsieur le syndic,
Madame et Messieurs les municipaux
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Mes premiers remerciements vont à Madame la Préfète pour son allocution à l'occasion de cette séance d'ouverture de la législature 2016 – 2021.

Je tiens ensuite à vous féliciter pour votre élection ou réélection et souhaiter la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent pour cette législature.

Un grand merci également à vous qui me témoignez votre confiance en m'élisant au poste de présidente du conseil communal pour l'année 2016-2017, je ne ménagerai pas mes efforts pour m'en montrer digne.

Remerciements également au président sortant, Monsieur Brandt, pour la manière avec laquelle il a brillamment mené nos débats ces 12 derniers mois. Il ne sera pas tous les jours faciles de succéder à un brillant avocat qui connaît les règlements à la lettre ...

Cette nouvelle législature, est synonyme de changements importants dans notre fonctionnement : nouveau règlement avec l'apparition des partis, commissions dont les membres représenteront leur parti en fonction de la représentativité de ces derniers au sein du Conseil. Lors de la mise sur pied de commissions ad hoc, les présidents des 2 partis auront la tâche de proposer leurs candidats pour les constituer.

Il est bien connu que nous avons tous la conviction de pouvoir faire au moins 2 choses à la fois. Je vous saurais toutefois gré de bien vouloir dédier toute votre attention au déroulement de nos futures séances et aux propos qui y sont échangés ; nous le devons à nos électeurs et à notre commune. Et il ne tiendra qu'à nous tous de rendre nos séances aussi efficaces que possible.

Nous allons passer maintenant au point 7 de l'ordre du jour.

7. Nomination d'un(une) 1^{er}(ère) vice-président(e)

Pour cette législature, il a été décidé par les deux présidents de partis, conformément au nouveau règlement, que 3 présidents issus des rangs de l'ASSE et 2 présidents de l'ICD seraient nommés.

M. Dubuis présente M. Clerc Laurent pour l'ASSE qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Clerc Laurent est élu 1^{er} vice-président du Conseil par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour une année.

Nomination d'un(e) 2^{ème} vice-président(e)

M. Pache présente M. Piller René pour l'ICD qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Piller René est élu 2^{ème} vice-président du Conseil par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour une année.

Nomination de deux scrutateurs(trices)

M. Dubuis présente M. Equey Jacques et M. Liechti Bernard qui acceptent.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Equey Jacques et M. Liechti Bernard sont nommés scrutateurs par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour une année.

Nomination de deux scrutateurs(trices)-suppléants(es)

M. Clerc Laurent présente M. Vazquez-Fernandez Iago et M. Ruegg Olivier qui acceptent.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vazquez-Fernandes Iago et M. Ruegg Olivier sont nommés scrutateurs suppléants par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour une année.

8. Nomination de la commission de gestion et des finances (7membres)

Au vu du résultat des élections en vertu de l'article 38, alinéa 1 de notre règlement, l'ICD a 24 membres et l'ASSE 36. En accord avec les 2 partis, dans le cas d'une commission à 7 membres, l'ICD propose 3 membres et l'ASSE 4 membres. Dans le cas d'une commission à 5 membres, l'ICD propose 2 membres et l'ASSE 3 membres.

M. Pache présente pour l'ICD :

Mme Burrus Diane

M. Affolter Markus

M. Ryser Robert

M. Dubuis présente pour ASSE :

Mme Berner Roxane

M. del Boca Pierre

M. Hirsch Hans-Jörg

M. Mouvet Laurent

Tous acceptent.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

9. Nomination de la commission immobilière (7membres)

M. Pache présente pour l'ICD :
Mme Salas Monika
M. Beck Thomas
M. Pache Rémy
M. Dubuis présente pour ASSE :
M. Dijamatovic Yves
Mme Léonardi Annamaria
M. Moser Jean-Louis
M. Rodriguez Carlos
Tous les membres acceptent.
Il n'y a pas d'autres propositions.

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature, à l'exception de Mme Léonardi, absente, qui sera élue après son assermentation.

10. Nomination de la commission de recours en matière d'impôts (5 membres)

M. Pache présente pour l'ICD:
Mme Pache Candice
M. Jungen Jean-Michel
M. Dubuis présente pour ASSE :
M. Equey Aurélien
M. Knusel David-André
Mme Theumann Cécile
Tous les membres acceptent.
Il n'y a pas t'autres propositions.

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

11. Nomination de la commission d'épuration (7 membres)

M. Pache présente pour l'ICD :
M. Glauser Cédric
M. Beck Thomas
M. Racine Michel
M. Dubuis présente pour ASSE :
M. Chappuis Olivier
M. Quintas Benito
M. Rodriguez Carlos
M. Ruegg Olivier
Il n'y a pas d'autres propositions.
Tous les membres acceptent.

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

12. Nomination de la commission du Laviau (7 membres)

M. Pache présente pour l'ICD :
M. Gardet Frédéric
M. Gygax Rolf
M. Hunziker Daniel
M. Dubuis présente pour ASSE :
M. Dijamatovic Yves
Mme Parent Christine
Mme Probst Claude
M. Quintas Benito
Il n'y a pas d'autres propositions
Tous les membres acceptent.

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

13. Désignation de deux délégués(ées) à la Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

M. Pache présente pour l'ICD :
Mme Burrus Diane
M. Dubuis présente pour ASSE:
Mme Dubuis Nathalie
Tous les membres acceptent.
Il n'y a pas d'autres propositions

Mme Burrus Diane et Mme Dubuis Nathalie sont élues par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

14. Désignation de deux délégués au conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois »

M. Pache propose pour l'ICD :
M. Piller René
M. Dubuis présente pour ASSE :
Mme Léonardi Annamaria
Tous les membres acceptent.
Il n'y a pas d'autres propositions

M. Piller René et Mme Leonardi Annamaria sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature. Mme Léonardi Annamaria, absente, sera élue après son assermentation

15. Désignation de trois délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

M. Pache présente pour l'ICD :
M. Golaz Cyril
M. Dubuis présente pour ASSE :
Mme Devaud Ghislaine
M. Moser Jean-Louis

Tous les membres acceptent
Il n'y a pas d'autres propositions

Mme Devaud Ghislaine, MM. Golaz Cyril et Moser Jean-Louis sont élus par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement communal pour la durée de la législature.

16. Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice

M. Clerc Laurent présente Mme Willi Corinne qui accepte.
Il n'y a pas d'autres propositions

Mme Willi Corinne est élue par élection tacite selon l'article 12 du nouveau règlement Communal pour la durée de la législature.

Mme la Présidente fait les communications suivantes :

Samedi 3 septembre 2016, la traditionnelle sortie annuelle du conseil ;

Dates des prochains conseils :

Le 7 septembre

Le 12 octobre

Le 16 novembre

Le 7 décembre

17. Allocution de M. le Syndic

Madame la Préfète,
Madame la Conseillère Municipale,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,
Mesdames, Messieurs,

Il est indéniable que la législature qui s'achève a connu de nombreux changements qui ont eu et auront, dans les futures années, des conséquences pour la commune de Saint-Sulpice. Permettez-moi d'en évoquer quelques-uns, qui sont en relation directe avec les autorités législatives et exécutives de notre Commune.

Tout d'abord, il convient de rappeler la construction du nouveau quartier de Champagny, anciennes friches industrielles de l'entreprise Castolin.

Puis, plus récemment, le nouveau collège des Pâquis et dernièrement le bâtiment des Crêtes.

C'est le 1^{er} janvier 2008 que Saint-Sulpice rejoint le District de l'Ouest Lausannois. Ce changement, qui avait alors suscité de nombreuses inquiétudes, s'est révélé bénéfique pour notre commune.

Quoi qu'en disent certains esprits chagrins, il est plus facile de négocier les intérêts de notre Commune avec un nombre restreint de partenaires.

D'ailleurs celles et ceux d'entre vous qui ont assisté aux différents conseils intercommunaux ont constaté par eux-mêmes que la voix de la Commune, même si celle-ci représente un peu plus de 5% des habitants du district, peut se faire entendre.

Je profite de la présence de Madame la Préfète Anne-Marion Freiss pour la féliciter et la remercier de s'être très rapidement adaptée aux us et coutumes de l'Ouest Lausannois et tout aussi rapidement imposée comme une intermédiaire efficace et compétente entre le Conseil d'Etat et nos autorités communales.

Madame la Préfète, je ne doute pas un instant que nous continuerons à entretenir des rapports respectueux et constructifs durant cette nouvelle législature.

Autre changement, pour la première fois de son histoire, notre Commune est passée au système du vote à la proportionnelle. La création de groupes politiques à quelque peu bousculé la quiétude qui régnait jusqu'alors dans notre village.

Au Conseil Communal seul un tiers des membres a été remplacé lors des dernières élections. Il en résulte que certains élus possèdent 5 ans d'expérience au sein de l'organe délibérant. Il est évident que la présence de ces « anciens », si je peux m'exprimer ainsi, sera des plus utiles pour assurer une bonne continuité dans le fonctionnement du conseil.

D'autre part, pour faciliter et accélérer l'intégration des nouveaux membres, la Municipalité va proposer à Madame la Présidente du Conseil ainsi qu'aux membres, une séance d'information au cours de laquelle seront passés en revue les compétences et les droits des conseillers. En effet, le nouveau règlement du Conseil sera envoyé prochainement à tous et j'invite chacun à le lire avant cette séance de manière à pouvoir profiter pleinement des explications complémentaires qui seront données à cette occasion.

Le dernier changement que je souhaite évoquer concerne la vice-syndicature qui, à partir du 1^{er} juillet 2016, sera fractionnée en périodes de 15 mois. Ainsi, à l'image de plusieurs communes vaudoises, chaque Municipal aura la possibilité de fonctionner à ce poste au cours de son mandat.

L'expérience acquise lors de ces dernières années par trois d'entre nous est gage de pérennité dans le fonctionnement de l'organe exécutif de notre Commune.

Sans entrer dans tous les détails de la répartition des dicastères de chacun au sein de la nouvelle Municipalité, je vous annonce que Madame Anne Merminod fonctionnera comme vice-syndic durant les 15 premiers mois et aura la responsabilité du préscolaire et parascolaire, de l'instruction publique, de la bibliothèque, des transports scolaires, de la jeunesse, des affaires sociales et des affaires culturelles.

Monsieur Jean-Pierre Jaton s'occupera de la police des constructions, de l'aménagement du territoire, des bâtiments communaux et des transports publics.

Monsieur Pierre-Yves Brandt sera en charge des routes, de l'éclairage public, de l'assainissement, des affaires culturelles, des sociétés locales, des naturalisations, de l'église et des paroisses.

Monsieur Marcel Panzera aura la responsabilité de la police, du service du feu, de la protection civile, du service informatique, du tourisme ainsi que du développement durable.

Quant à moi, je m'occuperai de l'administration générale, des finances, des domaines, de la voirie et, comme souhaité par la commission de gestion et finances, j'aurai le plaisir de mettre en place le développement économique.

Je ne doute pas que la transmission des dossiers se fasse de manière courtoise et professionnelle et que la cohésion, le dialogue et le respect soient les maîtres mots de la prochaine législature.

Je souhaite remercier les municipaux sortants MM. Yves Alleman et Jean-Paul Meyer pour leur engagement et espère qu'ils trouveront beaucoup de plaisir dans leur activité ou loisir futur.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les nouveaux élus pour leur engagement dans la vie politique de notre Commune.

Comme l'a relevé Monsieur Philippe Leuba, conseiller d'Etat en charge des relations entre le Canton et les Communes, le véritable intérêt d'être au service d'une collectivité communale réside dans sa proximité avec le citoyen.

Les membres réélus le savent, la législature 2011-2016 était caractérisée par des investissements importants au plan des équipements collectifs, il en sera de même pour la législature 2016-2021. Votre Municipalité compte sur votre appui afin de réaliser les infrastructures nécessaires au bien-être de chacun.

Je terminerai mon allocution par une citation de Socrate : « le secret du changement est de concentrer toute son énergie, non pas à lutter contre notre passé, mais à construire notre avenir ».

Je vous remercie.

Mme La Présidente clôt la première séance du conseil communal à 19h30.

Apéritif dinatoire

Conseil communal
Mme Willi
Présidente
D. Giroud
Secrétaire

The image shows a blue circular official stamp of the 'Conseil communal' of Saint-Sulpice (Vaud). The stamp contains the text 'OFFICIEL' and 'SAINT-SULPICE (Vaud)'. To the left of the stamp is a handwritten signature in blue ink, and to the right is another handwritten signature in blue ink.

Saint-Sulpice, le 22 juin 2016